

IMPACTS DES CONFLITS SUR L'ÉDUCATION DANS LE SUD DU DÉPARTEMENT DU POOL (RÉPUBLIQUE DU CONGO)

Yolande Berton-Ofoueme, Dave Evrad Mbemba-Souebelet

Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) | « [Autrepart](#) »

2010/2 n° 54 | pages 133 à 146

ISSN 1278-3986

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-autrepart-2010-2-page-133.htm>

Pour citer cet article :

Yolande Berton-Ofoueme, Dave Evrad Mbemba-Souebelet, « Impacts des conflits sur l'éducation dans le sud du département du Pool (République du Congo) », *Autrepart* 2010/2 (n° 54), p. 133-146.

DOI 10.3917/autr.054.0133

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).

© Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.). Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Impacts des conflits sur l'éducation dans le sud du département du Pool (République du Congo)

Yolande Berton-Ofoueme*, Dave Evrad Mbemba-Souebelet**

En 1991, du fait de l'instabilité sociale et politique en partie créée par le déclin notable de l'économie nationale, le gouvernement congolais organise la Conférence Nationale Souveraine. Celle-ci s'engage dans un programme de démocratisation qui se concrétise par l'annonce de la tenue d'une élection présidentielle multipartite. Des trois principaux leaders politiques, candidats à la présidentielle, Denis Sassou-Nguesso du Parti Congolais du Travail (PCT), Pascal Lissouba de l'Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale (UPADS) et Bernard Koléla du Mouvement Congolais pour la Démocratie et le Développement Intégral (MCDDI), c'est Pascal Lissouba qui est élu président le 31 août 1993. La démocratie congolaise vient de naître, mais elle est très tôt mise à l'épreuve. La dissolution de l'Assemblée Nationale en 1992 conduit à l'organisation de nouvelles élections législatives en mai 1993. La contestation du résultat de ces élections provoque des troubles sociaux entre 1993 et 1994 qui opposent les originaires du sud du Pool à ceux des départements du Grand Niari (Niari, Bouenza et Lékoumou). Les deux leaders politiques qui s'affrontent s'appuient sur les milices privées, Lissouba, sur les *Cocoyes* et Koléla, sur les *Ninjas*. Les troubles démarrent à Brazzaville dans les quartiers situés au sud de la ville, puis s'étendent très rapidement dans les régions du Pool et du Grand Niari. C'est à cette période que les expressions *Tchecs* pour désigner les originaires du Pool et *Niboleks* pour ceux du Grand Niari, font leur apparition dans le langage des Congolais. Des actes odieux et crapuleux (viols, assassinats, etc.) sont commis dans les deux camps des opposants, ce qui engendre des mouvements massifs de populations vers leurs régions d'origine respectives ou vers les grandes agglomérations (Pointe-Noire et Brazzaville). Si des accords de paix sont signés à Libreville relativement rapidement (1994), cette période marque le début de la pratique de la violence et de l'instabilité politique et sociale entretenues par les milices privées.

* Maître de conférences (CAMES), Université Marien Ngouabi, BP 69, Brazzaville, République du Congo.

** Doctorant en géographie, Université Marien Ngouabi, BP 69, Brazzaville, République du Congo.

En juin 1997, les troubles reprennent, sur fond de conflit de gestion des ressources pétrolières et de dissensions politiques, et cristallisent l'opposition Nord/Sud – datant déjà de 1959. Les tensions opposent cette fois Lissouba et Koléla d'un côté, et Sassou Nguesso, de l'autre. C'est la guerre civile. En octobre 1997, Sassou Nguesso, ayant bénéficié de l'appui des Angolais et de sa milice privée constituée de *Cobras*, devient président de la République, et Lissouba et son équipe gouvernementale partent en exil. En décembre 1998, malgré les actions menées pour ramener la paix dans le pays, les combats reprennent entre les forces gouvernementales et des groupes rebelles du Grand Niari et du Pool. Une offensive, lancée contre Brazzaville, provoque le déplacement de 800 000 personnes, soit un quart de la population du pays. On estime le nombre de réfugiés à l'étranger à 65 000 personnes. Les secteurs économique et social ne sont pas épargnés des actes de violence. On note la destruction et le pillage de bâtiments publics et privés, des infrastructures sanitaires, des gares ferroviaires, etc. La fermeture des gares ferroviaires a eu des impacts significatifs sur l'économie de tout le pays ainsi que sur celle des pays voisins. La destruction des infrastructures scolaires a enfin aggravé les défaillances du secteur public et a favorisé l'émergence du secteur privé, qui scolarise un tiers des élèves.

Fin décembre 1999, sous la médiation du Gabon, un accord de cessation d'hostilités est signé entre l'armée congolaise et les représentants de certaines milices privées. Cet accord n'a néanmoins ni résorbé les conflits sporadiques ni empêché la reprise de la guerre dans le Pool en 2002. Cette zone redevient l'épicentre du conflit, 60 % de la population du département est obligée de se déplacer vers Brazzaville, les forêts et d'autres localités plus sûres, et les dégâts matériels (destruction des habitations, des infrastructures scolaires et sanitaires), psychologiques (traumatisme, viols reportés de près de 60 000 femmes et jeunes filles), sociaux (atomisation des familles et inaccessibilité à l'eau potable) et économiques (précarité alimentaire, dévastation des champs, vol du cheptel bovin et avicole, abatage des arbres fruitiers, principales sources de revenus des habitants du Pool, enclavement de la plupart des villages faute d'entretien des pistes) sont énormes. En mars 2003, des accords de paix sont signés entre le gouvernement et les opposants.

Dans le secteur éducatif, les quelques efforts consentis par les communautés locales, l'État ou ses partenaires au développement, sont mis à mal par l'ampleur des dégâts. L'offre de services éducatifs, déjà de mauvaise qualité en période de paix, s'est reconstruite peu à peu sur des bases fragilisées. Six ans après les accords de paix de 2003, cet article s'interroge sur l'adaptation de cette offre aux besoins des populations meurtries et traumatisées par les guerres et sur ses enjeux. La présente analyse est basée sur l'analyse de documents collectés dans les administrations d'État, complété par des enquêtes terrain réalisées en 2008 et 2009, incluant notamment une enquête par questionnaire auprès de 89 ménages répartis dans 29 villages particulièrement affectés par les conflits, des entretiens individuels et des discussions de groupe avec les administrateurs, le personnel enseignant et les élèves.

Organisation de l'éducation au Congo et dans le Pool

Le système éducatif au Congo

La gestion du système éducatif congolais est assurée par trois départements ministériels : le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et chargé de l'Alphabétisation (MEPSA), le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MES). Le Congo est l'un des pays africains dont le taux brut de scolarisation est le plus élevé (89 % en 2008). L'âge de la scolarité obligatoire se situe entre six et seize ans mais il est théorique, l'État ne pouvant en pratique que très faiblement influencer sur les décisions des parents de scolariser leurs enfants. En 2008, le taux d'élèves poursuivant les études après 16 ans est estimé à 10 % (non compris les effectifs d'élèves scolarisés dans l'enseignement technique et professionnel du secteur privé et dans les établissements d'enseignement supérieur privés).

L'éducation nationale formelle est structurée en trois principaux niveaux : le primaire, le secondaire (premier degré et deuxième degré) et le supérieur. Le préscolaire, embryonnaire, n'est pas obligatoire pour les enfants âgés de trois à cinq ans. Le primaire comprend six années d'études. Il reçoit les élèves âgés théoriquement de six à onze ans. Ce cycle est sanctionné par le Certificat d'Études Primaires Élémentaires (CEPE). La réussite au concours d'entrée en sixième permet d'accéder au secondaire. Celui-ci offre des formations générale et technique. Le secondaire général comprend : le premier cycle d'une durée de quatre ans, sanctionné par le Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) et le second cycle, trois années d'études, sanctionné par le Baccalauréat (Bac).

L'enseignement technique et professionnel est organisé en premier et second cycles. Le premier cycle est composé de collèges d'enseignement technique. Ces structures accueillent des apprenants de niveau cinquième de l'enseignement général, pour deux années de formation sanctionnées par un Brevet d'Études Techniques (BET). Le second cycle regroupe les lycées d'enseignement technique qui reçoivent des titulaires du BEPC ou du BET, pour trois années d'études sanctionnées par le Bac technique. Outre les lycées d'enseignement technique, les écoles de formation professionnelle accueillent les titulaires du BEPC, du Bac et les fonctionnaires à la recherche du perfectionnement. Les formations, d'une durée de deux à quatre ans, délivrent des diplômes professionnels. Ces diplômes, obtenus dans le secondaire, donnent accès à l'enseignement supérieur. Celui-ci offre des formations diversifiées dont la durée se situe entre deux et huit ans. Il est sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur (MES). Il est dispensé à l'Université Marien Ngouabi qui compte onze établissements dont cinq facultés, trois écoles et trois instituts, et dans les structures privées.

Du préscolaire à l'enseignement supérieur, le secteur éducatif est assuré par les établissements publics et privés¹. Le secteur privé a connu une évolution croissante sous l'effet de la défaillance du système public. En 2008, il scolarise 88 %

1. Une certaine forme d'éducation non formelle – reconnue par l'État – existe également pour l'alphabétisation et la re-scolarisation de jeunes déscolarisés. Elle prend en général la forme d'un cycle de rattrapage.

des effectifs du préscolaire, 36 % des élèves du primaire (contre 10 % en 1999), 39 % des apprenants du secondaire premier cycle, 36 % de ceux du secondaire deuxième degré². Dans l'enseignement technique et professionnel, en 2004-2005, années pour lesquelles les statistiques les plus récentes sont disponibles, les effectifs atteignent 43 539 élèves. Dans l'enseignement supérieur, les onze structures accueillent en 2007 près de 16 000 étudiants. La faible capacité d'accueil et le délabrement des infrastructures favorisent l'émergence d'un secteur privé axé sur la formation professionnelle. L'absence de statistiques sur les établissements d'enseignement technique et professionnel et supérieur privés ne permet néanmoins pas de déterminer le taux d'élèves accueillis.

Le personnel enseignant comprend enfin des profils très variés. Il est composé d'enseignants qualifiés, ayant bénéficié d'une formation d'État³, et titulaires de leurs postes (les fonctionnaires), de contractuels recrutés dans la fonction publique sur contrat, de vacataires recrutés par les Ministères sur contrat renouvelable chaque année (la plupart d'entre eux n'ont pas reçu de formation pédagogique), de volontaires de l'éducation (formés à l'ENI ou à l'ENS et recrutés par les Ministères en attendant leur intégration dans la fonction publique) et de prestataires (directement recrutés par les parents d'élèves au niveau des écoles locales).

Le système éducatif dans le Pool

Le Pool est l'un des douze départements⁴ administratifs que compte le Congo. Il est situé à l'ouest de Brazzaville, ville à laquelle il est relié par la Route Nationale N° 1 et le Chemin de fer Congo-Océan dans sa partie sud (CFCO), par la Route Nationale N° 2 au nord et par le fleuve Congo à l'est. C'est l'un des départements les plus peuplés du pays après la Bouenza. En 2007, sa population est estimée à 263 074 habitants, soit 7 % de la population congolaise (CNSEE, 2007⁵). Le Sud du Pool est essentiellement peuplé par deux sous-groupes ethniques

page et de remise à niveau en vue de l'insertion dans des apprenants dans le cycle scolaire formel, professionnel ou dans les ateliers d'apprentissage. Le Congo compte ainsi 299 centres d'alphabétisation en 2008, rassemblant 447 animateurs et 9 999 auditeurs. Les données sur la re-scolarisation ne sont disponibles que pour Brazzaville avec treize centres ouverts sur dix-huit.

2. Ces pourcentages représentent, pour chaque niveau, la part des enfants scolarisés dans le secteur privé par rapport à l'ensemble des élèves que compte le pays.

3. En termes de formation du personnel de l'éducation, les instituteurs des écoles primaires sont formés dans des Écoles Normales d'Instituteurs (ENI) localisées à Brazzaville, Owando (Cuvette) et à Dolisie (Niari). Ces écoles reçoivent, sur concours, les titulaires du BAC pour une durée de deux ans, et les instituteurs adjoints pour un recyclage. À la fin de la formation, les apprenants obtiennent un certificat de Fin d'Études des Écoles Normales (CFEEN). Depuis 1998, des efforts ont été consentis dans la formation du personnel de l'éducation. La mise en œuvre des projets d'Appui à la Réhabilitation de l'Enseignement et de l'Alphabétisation (AREPA) et d'Appui à l'Éducation de Base (PRAEBASE) a également permis de former 6 287 personnes (enseignants, personnel d'encadrement pédagogique¹ et de supervision). Les enseignants du cycle secondaire sont formés à l'École Normale Supérieure (ENS) située à Brazzaville. Cette école accueille sur concours les titulaires de la Licence, de la Maîtrise et du Diplôme d'Études Universitaires Générales (DEUG) pour une durée de deux ans sanctionnée par un Certificat d'Aptitude de Professorat dans les lycées (CAPL). Les cours sont aussi ouverts aux titulaires du Bac, pour une formation de trois ans sanctionnée par le Certificat d'Aptitude de Professorat dans les Collèges d'Enseignement Général (CAPCEG), et aux instituteurs pour une formation en inspectorat de l'éducation et en conseil pédagogique.

4. Le département comprend des districts. Il est dirigé par un préfet nommé par décret présidentiel.

5. CNSEE : Centre National des Statistiques et des Études Économiques.

Kongo⁶ notamment les Baongo et les Balari⁷. La région compte treize districts dont les deux plus peuplés sont Mindouli et Kinkala qui rassemblent 35 % de la population du département. Les populations du Pool ont été très affectées par les violences successives. Pour une meilleure clarté de lecture, nous décrivons plus bas la situation du secteur de l'éducation dans le Pool d'une manière diachronique.

Avant 1998, le système éducatif dans le Pool fonctionne à l'image de celui de la Nation. On note des disparités géographiques entre villes secondaires (chefs lieux de district) et zones rurales enclavées, et une insuffisance d'équipements, de matériels didactiques et d'enseignants. Les migrations scolaires se faisaient des zones rurales vers les centres urbains secondaires (Kinkala, Boko, Mindouli), puis vers Brazzaville, Dolisie et Pointe-Noire. En 1997-1998, le Pool comptait 376 établissements scolaires (tout niveau confondu et tout secteur) pour 78 513 élèves, 601 personnels administratifs, 65 personnels d'encadrement pédagogique et 932 enseignants titulaires, soit un ratio de 84 élèves/enseignant. Un fait marquant de la période d'avant-guerre est l'absence de vacataires, de volontaires et de prestataires de services dans le système éducatif. Le taux de scolarisation avoisinait les 60 %. Et les enfants poursuivant les études après l'âge de seize ans représentaient 3 % des effectifs inscrits. Dans l'ensemble, malgré les difficultés communes à tous les établissements scolaires du pays, le système éducatif fonctionnait relativement bien grâce à la sécurité, à la proximité de Brazzaville, à l'existence de la RN1 et du CFCO. Un enseignant à Kinkala raconte : « *Avant les guerres,, les effectifs des enseignants et des élèves étaient stables. Les enseignants avaient la possibilité de se rendre à Brazzaville pour y passer le week-end, rendre visite à la famille, s'approvisionner en produits variés (denrées alimentaires, produits manufacturés, etc.). Certains citadins inscrivaient leurs enfants dans nos établissements du fait de la qualité des enseignements et de la rigueur au travail (...) aujourd'hui tout a basculé* ».

Entre 1998 et 2002, le système éducatif est en crise. Les lycées ferment en 1998-1999, ainsi que les écoles du préscolaire. Dans la plupart des localités (Vinza, Kindamba, Mbanza-Ndunga, Kinkala, Mindouli), l'éducation n'est plus assurée et les effectifs dans les cycles primaire et secondaire baissent de 90 %. De 1999-2000 à 2001-2002, une relative accalmie permet à quelques établissements de reprendre leurs activités et les taux de scolarisation augmentent sensiblement, même s'ils restent à un niveau beaucoup plus bas qu'avant. Si les collèges connaissent une régression des effectifs en 2000-2001, les autres cycles enregistrent une évolution croissante du nombre d'élèves entre 1999 et 2001. Du fait de la fermeture des deux lycées, le pourcentage d'élèves poursuivant la scolarité après 16 ans chute à moins de 1 %. Le nombre d'enseignants baisse également, passant de 932 en 1997-1998 à 529 en 2001-2002, et des volontaires et prestataires de services sont embauchés pour pallier à cette déperdition du personnel enseignant. Absents officiellement du

6. Le Congo est un pays pluriethnique. Il est peuplé par des populations appartenant à trois grands groupes ethniques, notamment les Mbochi, les Batéké et les Bakongo. Ce dernier groupe rassemble plusieurs sous-groupes : les Balari et Baongo majoritaires dans le Pool, les Vili dans le Kouilou, les Mbembé, Pounou... du Grand Niari.

7. Balari est le pluriel de Lari. Ba introduit le pluriel des noms.

système éducatif dans le Pool avant les conflits, on estime leur nombre à 368 en 2001-2002 mais leurs prestations laissent à désirer. Comme le signale un parent d'élèves : « regardez, ce jeune homme est revenu au village après son échec scolaire à Brazzaville ; il n'a pas pu obtenir le BEPC. Faute d'enseignants qualifiés, nous l'avons pris pour encadrer les enfants. À votre avis, a-t-il suffisamment de connaissances à transmettre aux enfants ? Il abrutit les élèves, car lui-même ne comprend pas bien ce qu'il enseigne. C'est du bricolage ! Mais, nous n'avons pas de choix ».

En 2002-2003, la guerre reprend dans le Pool et c'est un nouveau désastre. Beaucoup d'infrastructures scolaires sont détruites (Figure 1), à l'instar d'autres structures économiques et sociales. Les deux lycées sont de nouveau fermés laissant 527 inscrits sans accès à l'éducation scolaire, et le nombre total d'élèves régresse de manière significative, de plus de 88 % (passant de 78 513 élèves inscrits en 1997-1998 à 9 443 en 2003) (Figure 2). On peut expliquer cette chute d'effectifs par les mouvements massifs des populations qui se sont déplacées des zones de combats vers les zones sécurisées et vers Brazzaville, et par la fermeture des écoles. Les adolescents ont cessé d'être scolarisés et le taux brut de scolarisation est passé de 60 % avant-guerre à 20 % pendant la période des conflits.



Après la signature des accords de paix en 2003, le Pool se retrouve dans une situation de « ni paix, ni guerre ». La reprise des activités éducatives est timide en 2003-2004 du fait de l'atmosphère de psychose qui limite le retour des populations, de la destruction de 72 % des infrastructures scolaires, et du non-retour effectif des enfants et des enseignants. Les effectifs des élèves évoluent en dents de scie, et sont

loin d'atteindre ceux enregistrés en période normale de scolarité : au primaire, le taux de scolarisation a été réduit d'un tiers ; dans les collèges, 60 % des effectifs d'avant-guerre sont inscrits à l'école et les lycées sont les plus touchés avec moins de 20 % de reprise. 26 796 élèves de la zone d'étude sont soit déscolarisés, soit scolarisés dans d'autres départements. L'analyse des écarts des effectifs en 2008-2009 par rapport à 1997-1998 met en évidence un solde positif pour le préscolaire et un solde négatif pour les autres niveaux d'études.

Figure 2 – Évolution des effectifs d'élèves de 1997 à 2009

Période	Année	Préscolaire	Primaire	Collège	Lycée	Ensemble
« Normale »	1997-1998	327	61 457	14 200	2 529	78 513
De début des conflits dans le Pool	1998-1999	0	6 397	1 228	0	7 625
De relative accalmie	1999-2000	168	20591	2 751	206	23 716
De reprise des combats	2002-2003	86	7 425	1 932	0	9 443
De signature des accords de paix	2002-2003	192	40297	7 466	39	47 914
De « Ni pais ni guerre »	2004-2005	292	36 707	6 228	276	43 503
Six ans après la signature des accords de paix	2008-2009	568	42 058	8 624	467	51 717
Écart des effectifs par rapport à 1997-1998	Écart par rapport à 1998	+ 241	- 19 399	- 5 576	- 2 062	- 26 796

Source : figure réalisée par nous sur la base de la documentation du MEPSA, 2009.

Le non-renouvellement de l'élite locale

Le système éducatif dans le Pool ne s'est pas vraiment amélioré depuis la fin des guerres. Les problèmes structurels observés dans la plupart des pays africains ont été exacerbés par les crises et on peut retenir certains effets spécifiques des guerres : la hausse du nombre de volontaires, vacataires et prestataires de services (752 contre 551 enseignants qualifiés), la non-scolarisation et la non-re-scolarisation des enfants, la non-construction ou réhabilitation des écoles dans les villages difficiles d'accès, la défaillance du système éducatif non formel, l'intensification des migrations scolaires, l'atomisation des familles, et le déracinement des déplacés internes.

Les enfants sont normalement accueillis à l'âge de six ans à l'école primaire. Or, les enfants, âgés de six ans en 1998 qui n'ont pas pu être scolarisés à cause de l'instabilité ont treize ans, en 2004 et ne peuvent plus suivre de scolarité normale. Le même cas se pose pour les ceux du secondaire premier cycle qui ont vingt ans en 2004, voire plus. Vu leur âge, ces enfants ne peuvent plus être intégrés dans le système éducatif formel et les besoins en éducation non formelle ne sont pas couverts par le système éducatif actuel. L'offre de service éducatif public est axée sur l'enseignement général qui dispense des formations théoriques et sur l'enseignement technique et professionnel – même si ce dernier est très défaillant et plutôt marginal (il absorbe environ 4 % des effectifs des élèves du département) (Figure 3), et l'offre de service éducatif privé, qui en milieu urbain pallie les carences du secteur public, ne répond pas non plus aux besoins de ces profils d'élèves. Il intervient au niveau de l'enseignement primaire, au secondaire premier degré de l'enseignement général et dans la formation professionnelle axée sur la restauration, représente 5 % des écoles et accueille 5 % des élèves. Il comprend le réseau privé, indépendant de l'État, et le réseau privé conventionné⁸. Le réseau privé indépendant de l'État offre peu de chances aux enfants issus de familles modestes : au primaire, les frais d'écolage par enfant sont de 7 000 francs CFA par mois. Il introduit de plus dans le système scolaire une certaine discrimination sociale dans un secteur déjà passablement affaibli par les conflits. Le réseau privé conventionné, aux mains des confessions religieuses, n'est pas non accessible aux couches de la population les plus démunies. Malgré la participation de l'État aux charges salariales des enseignants, les études sont payantes et la qualité de l'enseignement est très contestée. Comme l'atteste le directeur de l'école évangélique de Kinkala : « *l'État affecte dans nos établissements du personnel incompetent. Je vous assure que l'enseignement est sacrifié, je dirai même assassiné...* ». Ou comme le dit ce paysan : « *mon père fut un agriculteur instruit. Je suis agriculteur et je sais lire et écrire. La preuve, je n'ai pas besoin d'interprète pour discuter avec vous (s'adressant à l'enquêteur). Mais, tous ces enfants non scolarisés ne pourront pas discuter. Demain, ils seront des agriculteurs analphabètes. Que deviendra cette région dans vingt ans ? Tout une génération est sacrifiée* ».

Les dysfonctionnements du système scolaire et de formation dans le Pool et la large proportion d'enfants qui n'a pas pu être scolarisée pendant toute une période font craindre de compromettre le renouvellement de l'élite actuelle de la région. Si le Pool a, par le passé, bénéficié d'un certain nombre d'avantages (proximité de Brazzaville, facilité d'accès aux structures éducatives, économiques et de recherche, opportunités de formation au niveau national et international offertes par le président de la République Fulbert Youlou...) – ce qui a fait d'elle une région regroupant un très grand nombre de hauts cadres et une zone très dynamique en matière d'animation culturelle – le renouvellement de son élite actuelle risque d'être compromis du fait du taux élevé d'abandon des études et du retard accumulé dans le cursus scolaire. Ce retard pénalise notamment les élèves quand ils arrivent

8. Le réseau privé est l'œuvre des opérateurs privés qui créent leurs structures et se chargent du recrutement du personnel. Le réseau conventionné comme son appellation l'indique signe une convention relative à l'affectation du personnel enseignant avec l'État.

à l'Université pour l'accès aux bourses d'études nationales et étrangères dont l'obtention du Baccalauréat à moins de 23 ans est une des conditions d'attribution.



Outre l'offre de services provenant des secteurs public et privé, certaines écoles de métiers ont été créées par des initiatives internationales, en partenariat avec des partenaires locaux, notamment à Kinkala, Kindamba et Mindouli. Ces écoles ciblent notamment des groupes particuliers, les ex-combattants, les jeunes filles victimes des violences sexuelles pendant les conflits, les orphelins de guerres, les jeunes filles devenues mères précocement. Réifiés au départ par les agences internationales, ces catégories deviennent néanmoins des « acquis » en pratique et au niveau local, elles acquièrent une certaine légitimité. Ces centres de formation ont au départ été financés par la Banque mondiale, en collaboration avec Caritas et les associations locales. Aujourd'hui, ces centres bénéficient d'autres financements provenant de confessions religieuses, d'associations, et d'aide extérieure apportée par des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Ils accueillent des personnes entre 10 et 35 ans qui apprennent les métiers agricoles, la soudure, la couture, etc. La formation est assurée par des « bénévoles », des originaires du Pool, fonctionnaires, ingénieurs ou techniciens, qui désirent contribuer gratuitement à la formation des plus démunis. Les « ex-combattants », regroupés sur le site de Loukanga, bénéficient de formations ponctuelles, une ou deux fois par an, et sont tenus de respecter certaines procédures : présentation du projet d'activités, suivi d'une formation pratique en comptabilité et obtention des financements. Mais cette action est peu viable car les mesures suffisantes nécessaires d'accompagnement de ces activités ne sont en général pas prises par les institutions ; les personnes formées ne bénéficiant que

de peu de suivi sur l long terme. Si certains ex-combattants sont accueillis dans les centres de formation de l'enseignement technique et professionnelle et dans les établissements scolaires d'enseignement général, ce n'est qu'une faible minorité.

Permanence de la demande et stratégies de mobilité

Les défaillances du système éducatif, provoquées par les guerres, favorisent aussi des déplacements temporaires ou définitifs d'enfants vers d'autres localités. Un des effets implicites de ces mouvements de populations est la possible dissolution de l'unité familiale, la dispersion des membres des ménages, l'atomisation des unités résidentielles qui accroît la perte d'autorité parentale, le stress dans les nouveaux lieux d'accueil où les personnes déplacées sont considérées comme des « étrangers » et le changement de l'environnement familial. Dans les structures scolaires d'accueil, les élèves doivent apprendre à reconstituer leurs réseaux amicaux et à s'adapter au nouvel environnement d'apprentissage. Les résultats de l'étude sur le terrain montrent que les enfants des ménages enquêtés, dans une proportion de 21 %, vivent éloignés de leurs parents. L'éducation des enfants au sein de la cellule familiale et par les institutions traditionnelles est de ce fait compromise. En effet, dans la société Kongo, l'éducation de l'enfant est assurée par le système éducatif formel, le milieu sociétal dans lequel il vit et par la cellule familiale. Par l'existence du « *Mbongui* »⁹, les jeunes garçons apprennent le savoir vivre et le savoir faire dans une société. L'atomisation des familles limite largement cette éducation complémentaire à celle du système éducatif formel. Elle accroît les dépenses des ménages, obligés de se « serrer la ceinture », pour reprendre l'expression utilisée par les paysans, pour contribuer aux charges d'entretien des enfants scolarisés en ville.

Si ces migrations scolaires ne sont pas spécifiques au Congo ni au Pool, ni aux situations de conflit, elles se sont intensifiées depuis 2000 : « Avant les conflits, d'une manière générale, les enfants restaient dans les villages jusqu'à la fin du secondaire premier cycle, puis ils allaient à Kinkala ou à Mindouli pour le deuxième cycle. Ce n'est qu'à la fin de ce cycle qu'ils partaient dans les grandes villes. Aujourd'hui, la déstructuration du système éducatif crée des itinéraires migratoires directs des villages aux grandes villes (Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie) où les élèves sont accueillis par des membres de la famille. La baisse des effectifs en est une des preuves irréfutables. » Dans certains cas, les parents reviennent seuls, laissant les enfants en ville. Dans d'autres, ils quittent les villages pour s'installer à proximité de Kinkala pour scolariser les enfants (données d'enquêtes). À Kinkala, nous avons pris en auto-stop un père famille qui nous a raconté ce qui suit : « J'habitais dans un village situé à près de trente kilomètres de Kinkala. L'école a été détruite. Pour limiter les déplacements à pied de mes enfants inscrits au primaire, dans une zone où plane encore l'insécurité, je suis venu m'installer à la périphérie de la ville pour garantir leur scolarisation ». D'après les données d'enquête, cent trente familles

9. Le « *Mbongui* », appelé case à palabre, est une construction plus ou moins sommaire à multiples fonctions. Il est le lieu de repos et de retrouvailles des hommes, d'éducation traditionnelle des jeunes... Il est aussi le tribunal du village.

composées de quatre ou cinq personnes ont été obligées de se déplacer, ces trois dernières années, pour des raisons de scolarisation des enfants.

Dans ces contextes difficiles, il faut souligner la permanence de la demande et le rôle clé joué par les parents d'élèves dans le financement de l'école. Les enquêtes révèlent que les charges d'éducation peuvent représenter de 1 à 50 % du revenu mensuel des familles, en prenant en compte le caractère souvent très instable des revenus¹⁰. La moyenne des dépenses mensuelles consacrées aux frais d'écolage est de 5 550 francs CFA par famille et de 3 110 francs CFA par enfant. Si les effets de ces dépenses sont peu perceptibles dans les ménages dont le chef de famille est salarié, c'est une préoccupation majeure des ménages à faibles revenus ou à revenus instables. La déscolarisation et la non-scolarisation des enfants faute de moyens financiers sont les deux premiers motifs cités par les ménages enquêtés. Si la mesure du président de la République relative à la suppression des cotisations scolaires a été mise en application à partir de l'année scolaire 2007-2008 – la direction départementale de l'enseignement ayant reçu de l'État une somme de 78 092 000 francs CFA destinée au remboursement des cotisations scolaires dans tous les établissements (MIAFOUNA, 2009, p. 56) – cette gratuité des frais d'écolage a néanmoins un impact mitigé vu qu'elle ne résout pas le problème de la prise en charge des enseignants prestataires de services alors qu'elle a un effet relativement attractif sur la scolarisation des enfants.

La prise en charge des frais d'écolage et de la rémunération des prestataires de services réduit considérablement les finances des familles, dont une large partie vit des revenus générés par des activités du secteur rural (culture vivrière, élevage, arboriculture) qui sont très affectées par les destructions faites pendant les conflits et par les difficultés d'évacuation des productions du fait du mauvais état des voies de communication. Les charges relatives à la scolarisation des enfants ont ainsi des incidences sur la dégradation de la consommation alimentaire. Dans le Pool, plus de 50 % des familles sont touchées par la précarité alimentaire et la stratégie adoptée par certains parents défavorisés est d'inscrire les enfants dans les écoles disposant de cantines scolaires bénéficiant du soutien de la FAO et d'un apport gratuit en rations alimentaires. Le Pool compte ainsi trente-cinq écoles avec cantines, représentant 9 % des structures scolaires. Les cantines permettent aux enfants des familles démunies d'avoir accès à l'alimentation, et de limiter les effets néfastes d'une sous-alimentation sur la santé et l'apprentissage des enfants.

Une diversité d'acteurs impliqués dans l'appui au système éducatif congolais

Depuis l'arrêt des conflits un grand nombre d'acteurs apportent un appui au système éducatif. L'État est le premier acteur qui investit dans le secteur éducatif. Les dépenses publiques dans ce secteur se sont élevées à 2,7 % du Produit Intérieur Brut

10. Plus de 60 % des chefs de familles obtiennent des revenus mensuels situés dans l'intervalle de 10 000 à 50 000 francs CFA.

en 2002-2003, une part d'investissement néanmoins inférieure à celle observée dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne (4 % au Burkina Faso, 4,2 % au Sénégal et 3,7 % au Mali). L'État assure le paiement des salaires des fonctionnaires, des vacataires et des volontaires de l'éducation. Il finance le fonctionnement des structures, et fournit, de façon sporadique, des équipements. En 2008, le département scolaire du Pool a pu décaisser une somme de 39 675 000 francs CFA ¹¹ sur les crédits alloués destinés à l'éducation, le budget de fonctionnement des structures administratives représentant 63 % de ce montant. Dans l'ensemble, les crédits débloqués sont insuffisants pour couvrir les besoins en matériels, en équipements et en bâtiments scolaires. La prise en charge des prestataires de services est ainsi assurée par les Associations des Parents d'Élèves (APEC), institutionnalisées dans tous les établissements, et mises en place par les communautés, les chefs de villages et les comités de gestion. L'argent collecté auprès des parents permet à l'APEC et aux directeurs des écoles de recruter et de rémunérer les enseignants. Les frais par enfant se situent entre 350 et 1 000 francs CFA par mois et le salaire moyen d'un prestataire de services est de 30 000 francs CFA par mois. Les difficultés financières des parents pouvant engendrer des retards de paiement des rémunérations des enseignants, il peut en résulter certaines tensions sociales, voire le découragement des enseignants qui n'hésitent pas dans certains cas à arrêter les enseignements en plein milieu d'année scolaire. Lors de notre passage à Soumouna, le prestataire de services dans cette école s'est plaint du retard de rémunération de sept mois, soit un montant de 210 000 francs CFA ; la moitié des élèves inscrits n'avait également pas pu faire la rentrée scolaire, faute de fournitures scolaires. Les associations villageoises, les confessions religieuses et les autorités politiques (députés et cadres locaux) sont également intervenues dans la région du Pool en apportant un appui à la réhabilitation des infrastructures et à la distribution des fournitures scolaires (livres, cahiers...).

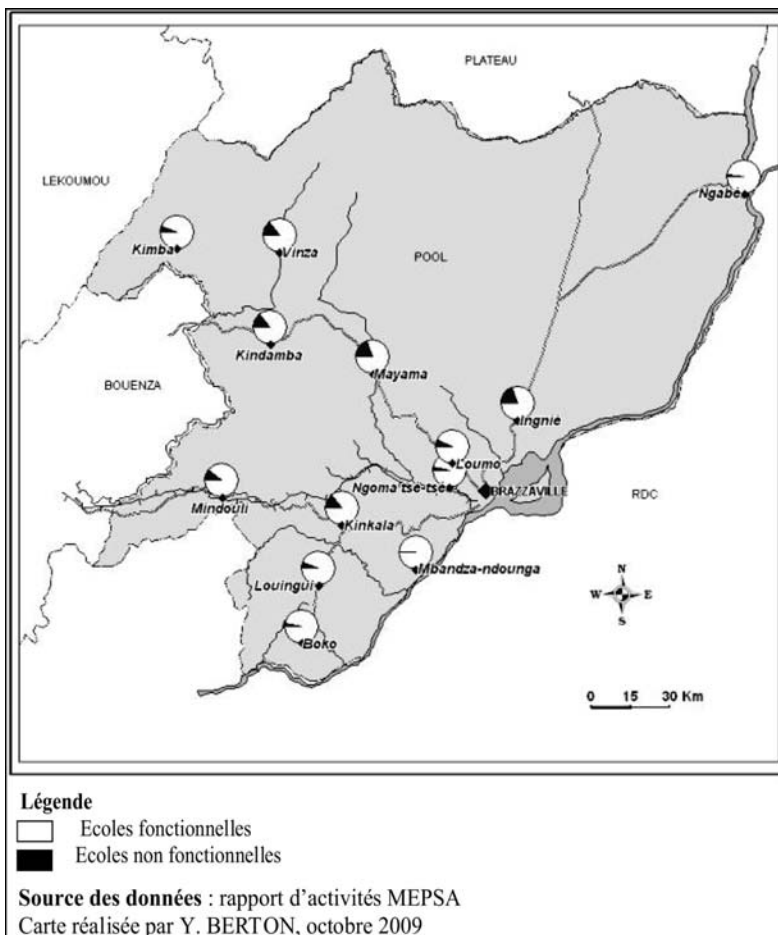
Outre ces acteurs locaux, les institutions internationales et les associations locales ont apporté un certain appui au système éducatif. L'Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) est par exemple intervenue dans la remise en état des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Elle a fait des dons en fournitures scolaires et a assuré la formation des enseignants. L'Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement (ACTED) a financé la réhabilitation et la construction de bâtiments scolaires ; Caritas l'installation de latrines et de points d'eau, ainsi qu'une aide en matériel aux élèves. La FAO et le Programme Mondial de l'Alimentation (PAM) ont financé les cantines scolaires gratuites, depuis 2003, dans 113 établissements scolaires primaires et préscolaires du pays, la région du Pool rassemblant à elle seule 34 % des cantines ¹². L'Action de Secours et d'Urgence pour le Développement Humain (ASUDH) ont mené certaines actions de réhabilitation des structures scolaires, ainsi que des ONG locales (Action pour le Développement Communautaire,

11. 1 euro = 655, 975 FCFA.

12. La FAO et le PAM fournissent en pratique des ustensiles de cuisine et quelques produits alimentaires (riz, pâtes alimentaires, boîtes de conserves).

Action Pool Développement, Association Terre et Village, etc.). Le Programme des Nations Unies pour le Développement et l'UNESCO ont distribué des fournitures scolaires, et le secours catholique a subventionné à hauteur de 808 000 euros la réhabilitation des structures scolaires et les activités économiques (culture de manioc et maraîchage). Quant à la Banque mondiale, elle a consacré un appui conséquent aux ex-combattants et aux enfants victimes des guerres en finançant la création d'écoles de métiers.

Le bilan de ces interventions disparates n'a pas encore été réalisé, mais d'une façon globale, beaucoup d'interventions portent sur la réhabilitation des infrastructures, ce qui peut poser problème vu que dans la plupart des districts, plus de 80 % des infrastructures sont à réhabiliter ou à reconstruire et les travaux de réhabilitation « d'urgence » ne respectent souvent pas les normes d'État. La plupart des écoles réhabilitées ne sont dès lors pas fonctionnelles en pratique, faute d'enseignants affectés, d'élèves ou de matériels didactiques (Figure 4).



Conclusion

Le système éducatif a fortement été ébranlé dans la région du Pool. Les problèmes structurels observés dans la plupart des pays africains ont été exacerbés par les crises et on peut retenir certains effets spécifiques des guerres : l'émergence du phénomène de volontaires, vacataires et prestataires de services, la crainte du non-renouvellement d'une élite régionale, la non construction ou réhabilitation des écoles dans les villages difficiles d'accès, et l'intensification des migrations scolaires entraînant l'atomisation des familles et un déracinement notable des déplacés internes. Dans ces contextes difficiles, il faut souligner la permanence de la demande et le rôle clé joué par les parents d'élèves dans le financement de l'école, qui ont pratiquement remplacé l'État dans certaines zones en prenant en charge une partie de la main-d'œuvre enseignante. La permanence de la demande influence également les stratégies de mobilité à l'échelle familiale.

BIBLIOGRAPHIE

- ANONYME [2002], *Plan ONU 2002 : Ensemble... à partir de la base*, République du Congo (Brazzaville), 84 p.
- ANONYME [2003], *Tableau de bord de l'enseignement primaire et secondaire au Congo en 2002*, MEPSA, Brazzaville.
- ANONYME [2004], *Statistiques scolaires de l'enseignement technique et professionnel, année 2002-2003*, Ministère de l'Enseignement technique et professionnel (METP), Brazzaville.
- BAHOUNA [2008], *Point sur le personnel et les effectifs scolaires*, 8 p.
- BALONGA M., MALLALI-YOUGAM J. [2004], *Le développement de l'éducation, rapport national de la République du Congo*, MEPSA, Brazzaville, 19 p.
- BALONGA M., ZIAVOULA R.E. [2005], « Offre scolaire publique et privé au Congo-Brazzaville », <http://eps.revues.org/index2954.html>, mis en ligne en juillet 2009, 7 p.
- BIKOUTA M. [2006], *Synthèse de l'enquête-diagnostic à Loumo*, 21 p.
- BRAY M. [1999], *À l'ombre du système éducatif, le développement des cours particuliers : conséquences pour la planification de l'éducation*, Paris, Unesco/IPE.
- Direction des Études et de la Planification Scolaire (DEPS) [2005], *Annuaire statistique 2003-2004*, MEPSA, Brazzaville.
- GAZIEL H., WARNET M. [1998], *Le facteur qualité dans l'école de l'An Deux mille*, Paris, PUF.
- HALLAK J. [1990], *Investir dans l'avenir*, Paris, l'Harmattan/UNESCO-IPE.
- MARCHAND J. [2000], *Les écoles communautaires – Mali, Sénégal, Togo*, Paris, Unesco/IPE.
- MIAFOUNA J. [2009], *Fiche technique sur l'école dans le Pool, année scolaire 2008-2009*, 4 p.
- MIAFOUNA J. [2009], *Rapport de fin d'année 2008*, DDESPA, 72 p.